

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date 1^{er} février 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le premier février à 19 heures 30, le Conseil Municipal
En exercice : 11 légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence
Présents : 6 de Madame Christiane DETRAZ, Maire.
Excusés : 3
Absent : 2 Présents : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS-ROMAIN,
Votants : 7 Dominique TEYPAZ, , Gérard VIALLIS.

Date de la convocation : Excusés : Jacky MARIN-LAMELLET pouvoir donné à Christian EXCOFFON, Jérémie
24/01/2023 MONGELLAZ, Laëtitia SOCQUET-JUGLARD
Absent : Jean-Loup MARTIN, Thierry TEYPAZ

A été élu secrétaire de séance : Gérard VIALLIS

Délibération n° 2023-D03 – Demande d'autorisation de défrichement

Madame le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la création du sentier à thème de la Palette, il est nécessaire d'effectuer une demande d'autorisation de défrichement des parcelles ci-dessous, propriété de la commune de Cohennoz. La surface totale à défricher est de 1 260 m² :

Commune	Section	N°	Surface totale - m ²	Surface à défricher - m ²
Cohennoz	0C	1201	102 128	100
Cohennoz	0C	1207	74 324	600
Cohennoz	0C	1204	626 723	60
Cohennoz	0C	1329	588	200
Cohennoz	0B	698	127 578	300
TOTAL				1 260

Vu le décret n°2006-871 du 12 juillet 2006 et son article 311-1 et suivants du code forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (7 voix pour) :

- **Approuve** ce projet dans les conditions exposées ci-dessus.
- **Sollicite** auprès de M. le préfet l'autorisation de défricher ces parcelles cadastrales qui représentent une surface de 1 260 m
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à déposer, au nom de la commune, cette demande d'autorisation de défrichement pour les parcelles cadastrales précitées et à signer tout document et acte relatif à ce projet.

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifiée conforme et exécutoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20230201-2023_02_D03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2023

Affichage : 07/02/2023

Le Maire,
Christiane DETRAZ

